L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 1er JUIN, 1886.

PETITES ANNONCES.

PENSION à la Passe Christian—J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances que j'ouvrirai prochainement une pension à la Passe Christian (East End). Pour les conditions, s'adresser au No 181 rue Bourbon, chez Mme Vve Pothier. 29mai—1sem

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

Avis aux Créanciers.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Montreuil, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mai—4 9juin

Theodore Drez vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Theodore Drez et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Drez, syndic provisoire et Théodore Drez, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30mai—30—juin4.9

P. E. Sarrazin vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,443—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. E. Sarrazin, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 mai—26.30—4juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Solomon Felix vs. ses créanciers—No 17,996—Division B—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Solomon Félix soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, notaire en cette ville, le mardi, 29me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui pourront leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Solomon Félix soient suspendues, et que John J. Finney Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30mai—3f au 29juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,972—Joseph Lester vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Joseph Lester soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI, 7e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 mai—26 30 juin 4

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,868—Division C—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14eme jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Bassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Harbez, femme de Charle Fabbrone—No. 15,866 Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chrétien Esq., pour le plaintif et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en cette affaire, déclarant la défenderesse, Louisa Horbez, femme de Charles Fabrone, et interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.
Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24eme jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNEL, Député-Greffier.
25mai—25.29—juin 3.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:
1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE,
OMER VILLERE.
18 mai—5f en 30 j

Succession de Christian Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,909—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Stumpf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26mai—26 30 4 juin

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à **$522,500.**

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de . 50,000..		50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 sou...... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit...... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit...... 7,500

2,279 Lots s'élevant à........ $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou[illegible] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

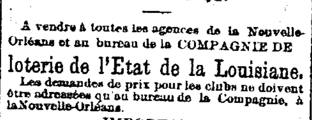

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à **la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.—No. 11,297.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, SAMEDI, le douzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. TOUS ET SEPAREMENT, CES DIX CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, vacuum pans, réservoirs, chariots, bouilloires, locomotives, appareils, installations et autres objets appartenant à une raffinerie de sucre et se trouvant au susdit local, ainsi que les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient ou y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit, à savoir: Un lot de terre désigné par la lettre "A", d'après un plan dressé par L. H. Pilié, assistant voyer de la ville, daté le 25 octobre 1881, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castel, notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt-trois pieds de largeur au fond, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St. Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, le divisant de la propriété de P. Tulane. Un autre lot de terre, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), sur cent vingt-deux pieds neuf et un-tiers pouces sur cent vingt-trois pieds huit et un-tiers pouces de profondeur. Deux lots de terre désignés par les numéros cent six et cent sept d'après un plan déposé pour référence dans le bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville; et aussi conformément à un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 3 mars 1869. Le dit lot numéro cent six mesure dix-neuf pieds deux lignes et six pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de large dans le fond, sur cent treize pieds et cinq pouces de profondeur; et le lot No cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre désigné par le numéro cent cinq sur le plan ci-dessus mentionné dans le bureau de l'ex-notaire Stark, mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant vingt pieds, plus ou moins, de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), sur cent douze pieds un pouce, plus ou moins de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par J. A. d'Hemécourt, arpenteur, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire public en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix-neuf pieds, deux pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds de large dans le fond, cent onze pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Trois certains lots de terre désigné par les numéros quatre, cinq et six, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit: Lot numéro quatre, environ vingt-et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond; le lot numéro cinq, vingt-et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond; et le lot numéro six, vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, tous plus ou moins. Aussi, tout et séparément les machines, appareils, installations et ce qui y appartient et tous les articles de propriété individuelle, contenus dans la bâtisse érigée sur les lots de terre décrits ci-dessus, et servant et opérant comme une raffinerie de sucre, dont une liste détaillée de l'inventaire est annexée pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet ci-dessus mentionné borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No 51. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir: Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces six lignes sur la ligne de côté du lot numéro deux, la plus rapprochée de la rue Julie; et les lots numéros trois et quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois, la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot numéro quatre, la plus rapproché de la rue St-Joseph.

Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes sur la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle ils ont une façade de soixante-quatre pieds dix pouces, et qui sont les mêmes lots désignés par les lettres G. H. I. J. sur un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, ex-notaire en cette ville.

3. LE TOUT ET SÉPARÉMENT LES DROITS D'USAGE ET D'OCCUPATION jusqu'au 13me jour du mois de septembre A. D. 1907 de la dite "Crescent City Sugar Refinery" sujet au bail contracté avec les directeurs du Fonds d'Education Tulane du terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans ledit carré d'îlet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désigné par le No. 2, et mesurant au pied américain, dix-huit pieds dix pouces de façade aux rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), environ vingt-un pieds huit pouces de largeur au fond, sur une profondeur d'environ cent vingt-quatre pieds sept pouces sur la ligne le séparant du terrain No 1, et environ cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; le dit terrain étant désigné par les mots "La propriété de Paul Tulane", sur un devis de "A. De Armas, sous-voyer, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero Jr., notaire, en date du 30 janvier 1883, laquelle propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte public devant Andrew Hero Jr., notaire, daté du 21 mars 1883, en faveur du ou des détenteurs des bons et coupons spécifiés dans la pétition.

Saisi dans les procès ci-dessus intitulés.

Conditions.—1° Un montant suffisant [au comptant] pour payer les taxes, frais estimés au montant de $5,000, plus ou moins.

2° Sur un crédit de douze mois avec de bonnes sécurités pour la somme de $10,000.

3° La balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois. L'acquéreur devra fournir, au moment de l'adjudication, ses bons avec une garantie solvable, datés le jour de la vente pour le prix d'achat qui devra être garanti par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et stipulant cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès des dits bons.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 27me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.
27mai—27,28—juin 1,5,12

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

SIMON BLOCH vs. VICTOR DE BOUCHEL—No 11,343—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, quinzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi désignés par les numéros six et sept, de l'îlet numéro (2) vingt-et-un, borné par les rues Market et Jackson et les Avenues Pacific et Elmire, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, déposé comme référence au bureau de J. R. Beard, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Remparts, des Français et Bons-Enfants, désigné comme le numéro douze, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte que ce soit, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet et borné par les rues Chestnut, Colisée, Sixième et Washington, d'après le plan primitif du Faubourg Livaudais, déposé comme référence au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Chestnut, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé et se trouvant dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonio et Annette, Claiborne, St. Antoine et Robertson, et mesurant en mesure américaine trente-trois pieds de face à la rue Robertson (dernièrement St. Jean-Baptiste), sur soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant borné du côté le plus rapproché de la rue St. Antoine par la propriété qui appartient actuellement ou qui a appartenu à F. Suzeneau et du côté de la dite rue Annette, ou Antonio, par la propriété appartenant actuellement ou qui a appartenu à Mme Ellen De Bouchel, ainsi que le montrera plus amplement la copie de l'acte d'hypothèque enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, treizième jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 mai—14. 20. 27—juin 1er. 8. 15.

Succession de George V. Labarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,869—Division E—Attendu que Mme veuve George V. Labarre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George V. Labarre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25,29—3 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit îlot, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlot à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.
Acquis par le défendeur, par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1.5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 1 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, sur les terrains du Parc Supérieur de la Ville, dans le Sixième District de cette ville:
Deux ponts de chemin de fer; une station de chemin de fer, etc. sur les terrains du Parc supérieur de la ville, dans le Sixième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit:
La proportion des dits frais pour les ponts se montant à environ $20 et la proportion des dits frais sur la station du chemin de fer se montant à environ $30.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,26,29—2juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quinze cent quatre (\$1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6.13,20,27—juin 3.8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Alex. Sofari versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,465—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 5 juin 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un mulet et un wagon, maintenant à l'écurie de A. E. Ravain, No 211 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27 juin 1.5

ANNONCE JUDICIAIRE.
André Duverde vs les Héritiers de J. P. Belit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886 à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, bornée par les rues Delaronde, Delery, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville, et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Delery, entre lignes parallèles.
Et une autre portion de terre, située dans le même district et îlet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante pieds, huit pouces et trois lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 24 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—
Toutes les machines, arbres de couche, vans vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26mai—26—1.5.6 juin

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,726.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaiennie et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'îlet numéro quarante sept, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
21 mai—21.27—Juin 1.8.15.20

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. R. Pricure vs Mary Augustin.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse dans un lot de terre, No. 18 de l'îlet No. 8, borné par les rues Frerot, Sixième, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

Mitchell & Bettis vs W. O. Coleman.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,256.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'entrepôt Pomes et Salters, coin des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, MARDI, 1er juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Colemans Cotton cleaner and feeder.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mai—22,26—juin 1

A. Schadelli vs. Mme Jane Harden.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,901—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22mai—22,27—2juin.

VACCINATION.

Mme BAUSSET, Accoucheuse,
RUE REMPARTS, 193,
Vaccine tous les jeudis, à 4 heures.
29 avril—1m—3f par sem

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison de valeur, etc.
D. W. Eames vs. Charles de Lassus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,707—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Sur lieux No 390 rue des Magasins, tout le contenu, etc., du dit local, consistant en meubles de chambre à coucher de valeur, meubles de salon riches, grands miroirs dorés, bibliothèques, pupitres, peintures, tapis, ornements et divers autres objets, etc., d'après un inventaire enlissé en mon bureau, ainsi qu'un piano et tabouret.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29—1,4,9juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Epicerie, Epicerie, Epicerie, de fantaisie et de choix.
Vins, Liqueurs, Whisky, etc.
Aussi meubles de maison.
Mme Marie C. Durruty et J. H. Burruty, son mari, vs John Alex. Solari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,935—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mai 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, JEUDI, 3 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu, installations, stock, etc., de l'épicerie située au No 57 rue Royale, comprenant un grand assortiment de groceries de fantaisie et de choix, vins, liqueurs, etc. aussi tous les meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur les lieux No 57 rue Royale, le tout conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai,31—28 29 30—Juin 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries. Groceries.
Vins, Liqueurs, Whisky, Divers, etc.
John Cordes vs A. Eickman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,726.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté le 27 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er juin 1886, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le stock de groceries, vins, liqueurs, stock, etc., l'installation de l'épicerie coin des rues Royale et Mandeville, dans le Troisième District de cette ville, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 29 30 31—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations, connu comme le No 106 de la rue de Chartres.

Jas. R. Mitchell vs. Boston Shoe & Leather Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,652.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, et désigné par la lettre "D" de l'îlet No 28 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1865, mesurant conformément au dit plan quarante-huit pieds sept pouces de face à la rue de Chartres, cent cinquante pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Louis, cent vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes sur une profonde ligne de profondeur près de la rue Conti et se retrécissant de quatre pieds sept pouces et six lignes, à s'étendant sur une profondeur de deux pieds six pouces vers la ligne du fond à seize pieds six pouces de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme le No 106 de la rue de Chartres, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de James J. Carroll, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot notaire en cette ville, le huitième jour de mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant pour une somme suffisante pour payer les réclamations du plaignant ci-dessus, la somme de trois mille piastres ($3,000), ensemble avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur deux mille piastres de la somme, du 8 mars 1883, et sur les autres mille piastres de la somme, du 8 mars 1885 jusqu'à parfait paiement; ensemble avec 5 0|0 sur le montant des dits montants pour frais d'avocat; tous les frais de procès et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté le 8 mars 1883, souscrit à l'ordre de et endossé par le défendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable quatre ans après sa date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété, en concurrence avec les réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 8 mars 1883; l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif, et par ailleurs, de payer 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de procès.
3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas où le plaignant enchérira sur la propriété, après déduction des frais d'avocat, taxes, etc., serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et le billet à assumer, mentionné plus haut, alors le paiement des dits frais, et taxes compris, et la balance du prix d'adjudication sera déposée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant actuellement due et le billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu; la réclamation du plaignant, intérêt et frais d'avocat, et le billet ci-dessus décrit, doit être payé comptant, et maintenant pour pro rata du dit billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu être assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25 juin 1 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Oscar Bercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,400—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Louis Oscar Bercier, administratrice de cette succession, ne serait approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23mai—23,28,—1er juin.

Succession de Louis Facssel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 46—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anton Ritter, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27mai—27—juin 1 5

Succession de W. C. & E. Kiefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,783—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23,28—1 juin

Succession de A. A. Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos. 12,622—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Yates, veuve de A. A. Yates, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier,
27 mai—27—juin 1.5

Succession de F. J. L. Crais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,944—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Rosina Scheckler, veuve de François Joseph Lange Crais, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 mai—28—1,5 juin

Succession de Mme Arthémise Daspit, veuve de François Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,724—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Arthémise Daspit, Vve de François Trahan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23.28.1 juin.

Succession de Thomas Ericsson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23,28—1 juin

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

Articles rares, riches, élégants et antiques. Superbe ameublement de chambre en acajou, genre premier empire, monté en riche bronze doré, armoires, tables de jeu s'ouvrant, genre même époque.
Belles bibliothèques, bel ameublement de salle à manger antique en bois de chêne, chaises, le tout sculpté avec art, superbe table de Boule et meubles riches de boudoir et de salon, 14 pièces, en bois de rose, recouverts de bel brocatelle importés par Siobrecht. Belles chaises de réception, beaux ameublements de chambre à coucher en bois de rose, noyer et acajou; ameublements avec armoires à glaces; armoires simples et doubles avec glaces; superbes pendules en bronze et candélabres; magnifiques bronzes; porcelaines rares, vases en majolique (antique) superbes porcelaines, services de table peints à la main et signé "**Boin**"; superbes consoles étagères, genre Louis XV de la fabrique de **Fourdinois**, Paris; beaux crystaux et porcelaine, argenterie plaqué, objets de bric à brac jolis et rares, etc., etc.
Aussi, 20 magnifiques peintures, aquarelles et gravures anciennes de grands maîtres comprenant Perelli et Buck.
Le tout formant la plus belle collection d'objets rares et originaux qui se soient jamais offerts en vente à la Nouvelle Orléans.
Pour l'agrément des acheteurs, ces objets ont été transportés dans le beau et spacieux magasin,

18 rue Bourbon, près Canal,

et seront vendus sans limite ni réserve,
Jeudi, 3 juin 1886, à 11 heures du matin.
Conditions—Comptant.
B. ONORATO.
N. B.—Les objets pourront être vus dès le mercredi précédant le jour de la vente.
30mai—

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Chas. Hensley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
La goélette Al. W. D. Jones A l'encan.
Succession de Henry Bowmann.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.—No. 17,221.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à 10 heures du matin, dans le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 18 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine goélette ou vaisseau connue comme W. D. Jones, de la Nouvelle-Orléans de la longueur de 35 5|10 pieds, de la largeur de 15 5|10 pieds, de la profondeur de 3 pieds et d'une capacité de 7 tonnes nette, ensemble avec le corps de ladite goélette, et particulièrement les mâtures, cordages, canots, gréements, câbles, chaînes, appareils, meubles et tous ce qui appartient à ladite goélette; a été construite à Clio, Louisiane, en 1882 et jaugée dans le port de la Nouvelle Orléans, le 1er août 1882 et elle a reçu sa licence des autorités des Etats Unis en ce port sous l'autorisation des licences No 72.
Conditions—Cet encan étant le second et dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, adjugé et portant intérêt au taux de 8 0|0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, le paiement de taxes et la police d'assurance transférée.
Acte de transfert pardevant Ch. E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20mai—20 22 29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Levee, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond sur 117 pieds 7 pouces et 25 lignes de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3|5 de ligne de l'autre côté du lot No 4.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couvertes en ardoises, arrangé comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement. L'acte renfermant toutes les clauses de garantie, telles que 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée.
Acte de vente pardevant Chas N. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18.22.29—5,12,19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Des propriétés de valeur en joignant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No. 12,810.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde St-Charles conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, administrateur, vs. John F. Beckman et als., No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, formant une des encoignures des rues Race et St-Jean-Baptiste, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Race sur 94 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste, mesures anglaises.
2° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 20, compris entre les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, mesurant chacun, en mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Race sur 69 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
3° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'îlet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Burstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'îlet No 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Blomingdale, et mesurant comme suit: Le lot No. 16 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1 1|2 pouce dans le fond.
Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêts sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au-dessus du montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
2 mai—2 9 15 22 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une action du New Orleans Stock Exchange.

Succession de Charles Feinor,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,160—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange, ainsi qu'un quart d'intérêt indivis sur une assurance due sur la vie de E. C. Feinor par le New Orleans Stock Exchange, le dit montant d'assurance est de $1,065. 00. Les trois autres quarts ont été payés à Mme Feinor et le reste un quart, c'est-à-dire $266. 25, est sujet à une réclamation et due à la dite Exchange une somme de $184. 60, le tout selon un inventaire.
Conditions—Comptant avant le transfert.
22mai—22 29—juin 5 12

Succession de Martha A. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,956—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feue Mme (Martha A. Cochran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25,29,3 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 1er juin à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 1er juin—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie pour constructeurs, articles de ménage, ustensiles pour cuisine et chauffage,
articles de ferblanc, de bois et articles du Japon, paniers à charbon, appareils à tuyauter, glacières et un vaste assortiment de marchandises vendables et désirables en lots à la convenance des acheteurs dans l'affaire de

J. H. Chapman vs. Ses créanciers.
Dossier No. 16,884.

Pour du comptant. A l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 1|2 heures du matin, sur les lieux, 99 et 101 rue du Camp, un peu en deça de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 mai 1886, et d'un ordre supplémentaire du même magistrat, daté du 28 mai 1886, dans l'affaire de J. H. Chapman vs. Ses créanciers, dossier No. 16,884, il sera vendu.
Tout le contenu des magasins ci-dessus mentionnés, comprenant: un vaste assortiment d'outils de constructeurs, d'articles de toilette, stoves de cuisine et calorifères, réfrigérateurs, glacières, fontaines, grates et manteaux de cheminée en ardoise et en fer, paniers à charbon, ferblanterie, articles du Japon et en bois, sorbetières, meubles de bureau, desks, coffres-fort, plateformes entourées, étagères, etc.
LE BAIL non expiré dudit local finissant le 30 septembre 1886, à $125.00 par mois.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 mai—29 juin 2 5 au jour

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,

entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886, dossier No 17,489, pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1|2 pouces de façade sur la rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la propriété et ouvrant rue Girod, appartenant en commun à cette propriété et à d'autres voisines à la première; le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises**, ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.
Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne, lieux d'aisance, etc.
Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27mai—27 30—juin 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottages simples et doubles.

Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomène et Bassin, près du Marché Dryades.

Succession de Allen Cousley, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 avril 1886, dossier No 4985, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—
Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit, à savoir:
Lot No 1 forme le coin des rues Melpomène et Bassin et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur et façade à la rue Bassin de 79 pieds 8 pouces.
Lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.
Le lot No 3 est la partie du fond du lot No. — et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par William & Patton architectes et arpenteurs, qu'on peut voir en droit de la vente et dans le bureau de l'encanteur, daté du 21 mai 1886.
Les améliorations consistent de, à savoir:
Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises, contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $25 par mois.
Sur le lot No. 2. Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $16 par mois.
Sur le lot No 3—**Un joli cottage couvert en ardoises** contenant 5 chambres, citernes, hangar, etc., rapportant $12 par mois. Toutes les maisons sont bien louées et sont très près du marché Dryades et de la ligne des chars de la rue Baronne, des Remparts, et à deux [illegible] du marché Dryades, bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, du jour de la vente, les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 et il faudra un dépôt en argent de 10 pour cent sur les lieux.
Acte de vente pardevant W. E. Seymour, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai—2.9.16.25.30—5juin.

Elégante résidence en briques,
No 265 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

L'ANCIENNE RÉSIDENCE PEMBERTON.

Elégante, Confortable, en parfait ordre.
Il faut la visiter pour bien l'apprécier.
A un long crédit ....A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu—
La Magnifique, Elégante et Confortable Résidence en briques à trois étages ayant sur la façade au 2me et 3me étages une verandah en fer, elle est connue comme le No 265 rue Dauphine entre Ursulines et Hôpital (îlet borné par la rue Bourgogne), 2me district de cette ville, avec bâtisses au fond, en briques, à deux étages et recouvertes en ardoises et ayant en tout, deux salons doubles, salle à manger, office, chambre à bain, cuisine, cave et environ 9 chambres à coucher, cheminées en marbre dans les principales chambres gaz et installations de gaz partout, les murs élégamment tapissés et décorés, les bâtisses devant et au fond sont reliées par une lucarne, cour et cour de côté, trottoirs pavés, une grande citerne neuve, hydrant, etc., la rue face à la propriété est pavée en pierres carrées, le tout en bon ordre et rapportera de suite $900 par an. le tout d'après un plan par Williams & Patton, architectes et arpenteurs qui peut être vu à l'endroit de la vente, et la propriété peut être visitée avec une carte de l'encanteur.
Les terrains mesurent 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces et 2 lignes.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent à payer comptant sur les lieux par l'acquéreur et celui-ci assumera les taxes de 1886.
Actes de vente pardevant Jas. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 Mai—16, 23, 30 à juin 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Second District,

Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple,

Succession de Frédérick Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre, formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Bell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14: 78 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 80 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Pierre et 77 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.
2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant le carré d'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros de un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 203 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, le tout d'après un plan de F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, et portant le No 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.
3° Une moitié indivise d'un certain carré d'îlot avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'îlet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5272 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble plus ou moins, 319 pieds, 8 pouces 4 lignes sur les rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.
4° Douze actions du fond capital de la compagnie d'assurance du Peuple.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
19 mai—19,23,30—juin 6,13,19.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. C. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence de valeur rue Terpsichore, entre les rues St. Charles et Prytanée.
Un morceau de terre en arrière de la propriété ci-dessus.
Un quart d'intérêt dans le magasin No 146 rue Poydras, près de la rue St. Charles.

Succession de Mark H. Applegate.

No 15,596.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. C. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 4 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" daté le 26 mai 1886, les propriétés décrites ci-après, appartenant à la succession sus-dite:
1° **Un lot sur une portion de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore**, et désigné comme lot No. 3 d'après le plan de Moellhausen, lequel dit lot ou portion de terre mesure 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Aussi un morceau de terre contigu au fond de la propriété susdite, mesurant 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue St Charles et 20 pieds sur une ligne parallèle à la rue Terpsichore.
2° **Une quatrième partie indivise** dans ce lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur; sur le dit lot a été érigé la bâtisse connue comme le No. 14 rue Poydras.
Conditions—Comptant—Les acquéreurs assumeront, au-dessus de leurs adjudications, toutes les taxes dues et payables en 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juin—1er 5 12 19 26—juil 3

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété du Quatrième District, à l'encan.

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes:
Le terrain No 10, de façade, 28 pieds; de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10; 78 pieds du côté du terrain No 18; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. Hero jne., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—5, 12, 19, 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Billets, jugements et comptes à recevoir,
Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

J. M. Seixas, Esq., Syndic.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils.
Cinq (5) actions du fonds-capital du "**Times-Democrat** Publishing Company," conformément au certificat No 100, au nom de J. M. Seixas syndic.
2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres réclamations des dits faillis, tant "choses" en action, qui sont plus complètement décrits dans une liste déposée au bureau de l'encanteur, le tout [illegible] aux créanciers et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les encanteurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
21 mai—21,25,29—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage sur la rue Prytania,

entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nides.

No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—
Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, dans l'îlet borné par la rue Pitt, désigné comme lot No 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 119 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit îlet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1886, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.
Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de valeur,

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—
Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 103 du dit faubourg; le dit îlet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit îlet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1841, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville, actuellement borné par les rues Washington, St Charles, Prytanée et Conery.
Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0|0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.
Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Contenu d'une pension, d'une buvette, d'un salon d'huîtres, d'un restaurant, etc., avec le bail, etc.

M. M. BORGES CONTRE SES CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 17,516.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale.—LUNDI, 14 juin 1886 et les jours suivants, à 10 h. du matin, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus, sur les lieux, Nos 109 et 111 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon et coin Bienville et Passage de la Bourse (la vente commencera sur les lieux, 109 rue de la Douane) le contenu des dites maisons comprenant:
600 lots de meubles meublant, le restaurant, la buvette, le salon d'huîtres et les accessoires, le tout conformément à l'inventaire enregistré.
Aussi, le droit d'occupation sans que l'acquéreur assume le loyer des maisons en briques à trois étages Nos. 109 et 111 rue de la Douane pendant le terme non terminé des baux respectifs qui expireront le 30 septembre 1886, et des étages supérieurs de la maison No 76 Passage de la Bourse, coin Bienville, pendant le terme non terminé du bail qui expire le 1er août 1886.
Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.
1er juin—1, 5, 10 à vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Fabrique de Tabac de DELPIT,

Avec tous ses vastes accessoires, sa clientèle, ses marques de fabrique, médailles, brevets, comptes, réclamations, billets à ordre, appareils, étagères, meubles de bureau, bail, etc, etc.

Deux chevaux, un élégant buggy, un wagon, un vieux buggy.

Joseph Alfred Delfilho contre ses créanciers.

No 17,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 7 juin 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan aux Nos 13 et 15 rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus—
Tout l'ETABLISSEMENT DE TABAC connu sous le nom de "Fabrique de Delpit", tel qu'il est exploité aux Nos 13 et 15 rue St. Louis, dans le Second District de cette ville, et au rez de chaussée de l'édifice adjacent No 11 de la même rue; ainsi que tout le stock de marchandises se trouvant dans les dits édifices et dans l'entrepôt au fond du No 17 rue St. Louis, consistant en tabac à priser, tabac en feuilles, tabac à chiquer, cigares, fine cut, pipes écume de mer, pipes en racine de bruyère et autres, porte-cigares et porte-cigarettes, tuyaux de pipe, tabatières assorties, et autres articles appartenant au même genre d'affaires.
Aussi, toutes les installations, tous les comptoirs, étagères, bureaux, meubles, pendules, vitrines, machines à vapeur, machines à couper le tabac et autres dans les dites bâtisses; de même que la clientèle de la maison, le nom de la fabrique, ses patentes, marques de commerce, médailles et certificats obtenus à diverses expositions.
Aussi, tous les comptes, toutes les réclamations contre les débiteurs de la dite **Fabrique Delpit** et tous les billets à recevoir dont la liste peut être vue au bureau des encanteurs et les livres du temps intérieur en mains.
Enfin, tout ce qui se trouve dans les dites bâtisses ou au dehors y appartenant ou faisant partie du commerce, sans exception ni réserve.
Le bail non expiré de toute la bâtisse du dit Alfred Delfilho, Nos 13 et 15 rue St Louis et le rez-de chaussée de la bâtisse adjacente No 11 rue St Louis expirant le 30 septembre 1886 à raison de $720 par an ou $60 par mois avec privilèges de renouveller le dit bail pour trois ans de plus à un taux de $900 par an ou $75 par mois payable trimestriellement.
Aussi, un élégant Buggy, un vieux buggy, un wagon et deux chevaux.
Le tout ci-dessus décrit sera premièrement offert en bloc, et si l'enchère n'est pas satisfaisante, alors les différents objets seront vendus séparément, toutes les clauses concernant le bail étant réservées pour l'acquéreur des lots du bloc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour 1886.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25,29—juin 5 à la vente.

Propriété à Milneburg.

Convenable pour les affaires, pour un Club ou résidence.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles:
Deux lots de terre avec améliorations situés à **Milneburg**, dans l'îlet borné par les rues **Columbia, Frankfort, Union et Trifle**, mesurant chacun 25 pieds de face à une distance de 50 pieds de la rue Columbia sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, formant un terrain de 50 pieds de face. Les améliorations consistent en une maison en bois, de deux étages, bien bâtie et solidement située, agréablement située, contenant grande salle, chambres avec galeries autour, grande cuisine, grande citerne, dépendances, etc., un bel hangar en briques d'une capacité de 350 pieds. La propriété peut être vue [illegible] se trouve sur le Lac, l'endroit [illegible] convenable pour un Club. La propriété pour ce [illegible] être vu à la Bourse.
Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un an et deux ans en billets garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles avec 8 pour cent d'intérêt. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—juin 3,4,5

ANNONCE JUDICIAIRE.
MULETS, MACHINES, ETC.

MICOLO & LACAZE
vs
LEURS CRÉANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,051.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—MARDI, le 8 juin 1886, à 10 heures 30 A. M., il sera vendu sur la Levée au pied de la rue Bienville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1886, dans la susdite affaire les articles suivants, à savoir:
Deux machines portatives.
Deux batteuses.
Une Rice Drill Machine.
Cinq mulets.
Cinq charrues, 3 charrettes, 2 élévateurs, un syphon, 4 herses, un paquet de faulx avec manches, un paquet de fourches, six vides, un moulin à vanner, une meule à repasser etc.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25, 29, 3 juin à la vente

Propriété de valeur améliorée

dans le Troisième District.

Succession de Rainold Winningkoff.

No. 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 2 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St-Charles, sur la rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Augusta et Girod, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart et St-Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes et de face à la rue Girod.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an, avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès, les améliorations assurées et la police transférée au vendeur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1886.
Acte de vente pardevant John L. Lareche, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22,29—juin 12,19,26

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE DE SYNDIC.

Chaussures, Bottes, Malles, Valises, Etc.

Mme M. Heiman vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,643, Division C—En vertu d'un ordre de l'Hon Juge Monroe, juge de la Cour Civile de District, rendu le 28 mai 1886, dans l'affaire ci dessus, par autorité de Isidore Heiman, syndic, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI, 14 juin 1886 à 11 heures, au local 153 rue Poydras, près Carondelet, de tout le contenu du magasin de chaussures, consistant en bottes, souliers, malles, valises, étagères, nattes, installation de gaz, etc. Aussi, les comptes à recevoir et le bail du dit local expirant le 30 septembre 1887, sujet à un loyer de $60 par mois. Le tout conformément à un inventaire qui sera exposé au local le jour de la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
1juin—1,5,12,13

PAR STEPHEN J. DERBES.

Contenu du Magasin d'Oiseaux,

No. 159 rue de Chartres, près St-Pierre,

Comprenant une variété d'oiseaux rares, tels que: Serins, Perroquets, Faisans, Poules de race, Singes, Lapins, Cages d'oiseaux et un Cochon Sanglier. — Aussi, les meubles de la maison.—Ainsi que les vitrines et installations.

MARDI, 1er juin 1886, à 10 heures et demie A. M., sans limite ou réserve, il sera vendu le magasin d'oiseaux mentionné ci-dessus.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
1er juin—1f

PAR MACON, PAUL & ROBINSON,

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison.

Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Magdelina Rosser et als.

No 17,345—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 10 juin 1886, à midi, à la résidence No 876 rue Preston, coin l'avenue Nashville, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 16 avril 1886 et signé le 21 avril, il sera vendu à l'encan—
Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
30 mai—5, 10 juin.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No [illegible]
NOUVEL[illegible]
MARDI, 1[illegible]
VA[illegible]
COMPAGNI[illegible]
CREDIT [illegible]
CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, [illegible]
TEXAS [illegible]
Dr. J. B[illegible]
Médecin et [illegible]
FEUIL[illegible]
Commencé le 9 mai.
CLEOP[illegible]
HENRY G[illegible]